

Avis adopté

Séance plénière du 24 janvier 2023

Cannabis : sortir du statu quo, vers une légalisation encadrée

Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Après neuf mois d’auditions, de débats parfois vifs mais toujours respectueux, il est temps de clôturer nos travaux. Le groupe CFE-CGC souhaite en premier lieu féliciter le président de la commission temporaire, l’administration et les rapporteurs pour l’écoute, les compromis et le travail accompli.

Notre groupe apporte son soutien plein et entier aux préconisations en faveur de la prévention et la protection des mineurs par le déploiement d’une véritable politique de réduction des risques spécifique au cannabis et intégrée à l’ensemble des conduites addictives. En cas de légalisation du cannabis, il sera également nécessaire de renforcer le système de santé dans les établissements scolaires et de renforcer la répression des trafics, en particulier en direction des mineurs.

Enfin, le groupe CFE-CGC reconnaît la nécessité de soutenir les parents confrontés à une consommation de cannabis problématique de leurs adolescents par l’intermédiaire de structures ou réseaux associatifs.

Par ailleurs, nous saluons la préconisation visant l’interdiction de toute propagande ou publicité directe ou indirecte en faveur du cannabis ainsi que toute distribution gratuite ou promotionnelle sur le modèle de la loi Évin.

Légaliser le cannabis ne devra jamais se faire au détriment de la sécurité et de la santé des populations.

De plus, nous soutenons la préconisation visant à renforcer la formation de tous les personnels de santé sur le système endocannabinoïde (ECS) et le cannabis tant médical que dit « récréatif ». Aussi il sera nécessaire de développer la recherche fondamentale sur le cannabis et ses différents effets, tant positifs que négatifs.

Il sera également important de se montrer attentif aux spécificités territoriales dans la mise en œuvre d’une potentielle légalisation du cannabis et d’associer largement les acteurs concernés (étatiques, éducatifs, de sécurité, associatifs...) à ce processus.

Cependant, malgré ces points positifs, le groupe CFE-CGC émet des réserves sur la proposition d’effacement des délits d’usage et de détention de cannabis des casiers judiciaires et des fichiers de police. En effet, « nul n’est censé ignorer la loi ». Aussi, cette question relèvera du législateur.

Par ailleurs, et bien que nous entendions la nécessité de revoir le dépistage du cannabis au volant en sanctionnant uniquement l’emprise, il sera nécessaire de bien étudier les modalités de mises en œuvre. La légalisation ne saurait avoir pour conséquence la mise en danger d’autrui.

Vous l’aurez compris par cette déclaration, le groupe CFE-CGC s’est abstenu lors du vote sur l’avis.